

- [1\) Quel est le rôle d'un évêque diocésain ?](#)
- [2\) Quelle est la signification du mot « évêque » ?](#)
- [3\) Que signifie « succession apostolique » ?](#)
- [4\) Comment nomme-t-on un évêque ?](#)
- [5\) Quel est le rôle de l'évêque par rapport aux prêtres de son diocèse ?](#)
- [6\) Les différents titres associés au rôle de l'évêque ont-ils des significations différentes ?](#)
- [7\) Que signifient ou désignent ces titres complémentaires ?](#)
- [8\) Lorsqu'un prêtre porte le titre de « Monseigneur », est-il évêque ?](#)
- [9\) Les cardinaux se situent-ils un échelon au-dessus des évêques ?](#)
- [10\) Le pape est-il toujours évêque ?](#)
- [11\) Où sont situés les évêques dans la hiérarchie de l'Église catholique ?](#)
- [12\) La Conférence des évêques catholiques du Canada \(CECC\) a-t-elle autorité sur les évêques ?](#)

1) Quel est le rôle d'un évêque diocésain ?

L'évêque diocésain est le premier enseignant, sanctificateur et berger du peuple de Dieu. La plupart des évêques reçoivent un diocèse à guider spirituellement, en s'assurant que les prêtres, les diacres, les agents de pastorale et les catéchistes de leur diocèse prêchent l'Évangile et enseignent une saine doctrine. L'évêque est le premier enseignant. Il est le premier dispensateur de tous les sacrements. Il exerce la supervision sur la liturgie.

Il possède la plénitude des Ordres, de sorte que la plénitude de la grâce du Christ puisse s'écouler sous forme sacramentelle pour la sanctification des fidèles. Par ses relations avec les prêtres de son diocèse, l'évêque est en mesure de guider le peuple de son diocèse. Les évêques ont reçu une effusion spéciale de la grâce afin de poursuivre l'œuvre que les Apôtres ont commencée.

2) Quelle est la signification du mot « évêque » ?

Le mot évêque trouve sa racine dans le mot grec *episkopos*. Le préfixe *epi* signifie « sur »; *sko* *peo* signifie « regarder » ou « veiller sur ». Ainsi, *episkopos* signifie gardien, quelqu'un qui veille sur les autres. C'était un terme qui était utilisé pour les

premiers dirigeants de l'Église. En latin, le mot est devenu

episcopus

, en vieux français

evesque

et en français moderne, évêque.

3) Que signifie « succession apostolique » ?

Tous les évêques descendent directement des Douze que Notre Seigneur a appelés à Le suivre et que l'on désigne traditionnellement sous le nom d'Apôtres. La succession apostolique est la ligne ininterrompue d'évêques, en communion avec l'Église universelle, remontant aux Apôtres. Par succession apostolique, on entend la succession continue de la vivante Tradition de l'Église depuis les Apôtres jusqu'à nos jours et aussi la transmission de la même foi apostolique.

4) Comment nomme-t-on un évêque ?

Tous les trois ans au moins, les évêques d'une province ecclésiastique se réunissent pour dresser la liste des prêtres considérés comme aptes à l'épiscopat. Cette discussion se limite aux mérites des prêtres qui sont proposés par leurs évêques. Après la réunion, la liste est envoyée au Nonce apostolique au Canada (ayant sa résidence à Ottawa) lequel, à son tour, transmet la liste aux services du Saint-Siège au Vatican.

Lorsqu'un évêque auxiliaire doit être désigné, l'évêque diocésain formule ses recommandations et prépare une liste d'au moins trois candidats appartenant ou non au diocèse. Il envoie cette liste au Nonce apostolique qui la fait suivre au Saint-Siège après l'avoir examinée et y avoir ajouté son propre avis. Cette liste peut inclure des candidats du diocèse même de l'évêque, des candidats dont ont discuté les évêques de la province ecclésiastique à laquelle il appartient, ou encore d'autres noms de candidats que le Nonce apostolique peut proposer.

La « terna » est la liste réduite de trois noms qui fait l'objet des discussions avec le Saint-Siège. Lorsque la « terna » est fixée, le représentant du pape, le Nonce apostolique, reçoit pour instructions d'entreprendre une procédure d'enquête approfondie sur les compétences épiscopales de chacun des candidats y figurant. Cette procédure prend en moyenne de deux à six mois.

Des opinions confidentielles sont sollicitées sous forme de lettres et autres documents auprès de ceux qui ont travaillé en étroite collaboration avec les candidats, y compris les évêques, les

prêtres, les diacres, les agents de pastorale, les religieux et les laïcs. Lorsque le Nonce apostolique a terminé son enquête, il communique le rapport final contenant ses recommandations au Saint-Siège, habituellement à la Congrégation pour les Évêques.

Une des premières responsabilités de la Congrégation pour les Évêques est d'étudier toute la documentation que le Nonce apostolique a fournie au Saint-Siège et de donner un avis au Saint-Père qui, seul, décide de la nomination d'un évêque. La Congrégation pour les Évêques remplit cette mission au cours d'une réunion à laquelle sont soumises les informations communiquées par le Nonce apostolique. Pendant cette réunion, plusieurs nominations épiscopales peuvent être discutées qui concernent l'Église universelle.

Lorsque le Saint-Père a arrêté sa décision, le Préfet de la Congrégation pour les Évêques en informe le Nonce apostolique et ce dernier contacte le candidat choisi pour lui demander s'il acceptera la nomination. Le Nonce informe officiellement, par lettre, l'évêque et le candidat de la nomination, tout en demandant la plus stricte confidentialité sur cette information jusqu'à ce que le Vatican en fasse l'annonce officielle.

5) Quel est le rôle de l'évêque par rapport aux prêtres de son diocèse ?

Le rôle de l'évêque en tant que guide et surveillant diocésain comprend aussi les rôles d'ami, de frère et de père. L'évêque est un conseiller et un mentor pour les prêtres de son diocèse. Il défend leurs droits et détermine si les prêtres remplissent fidèlement leurs obligations. L'évêque s'assure également que ses prêtres diocésains ont les moyens de subvenir à leur vie spirituelle, émotionnelle et intellectuelle.

6) Les différents titres associés au rôle de l'évêque ont-ils des significations différentes ?

Oui, cela varie. Les titres ou noms renvoient à leur ministère pastoral spécifique. Le titre d'un évêque peut être titulaire, auxiliaire, éparchique, coadjuteur ou émérite.

7) Que signifient ou désignent ces titres complémentaires ?

Titulaire : il s'agit du titre d'un évêque nommé à un siège titulaire, ce dernier étant

généralement le nom d'une municipalité ou d'une ville qui était autrefois le siège d'un diocèse mais dont l'évêché n'existe plus. Les évêques titulaires assument parfois le rôle d'évêques auxiliaires.

Éparchique : ce titre est utilisé par les Églises orthodoxe et catholique orientale pour désigner un évêque diocésain. Chaque évêque éparchique a son propre diocèse ou « éparchie ».

Auxiliaire : ce titre désigne l'adjoint à plein temps d'un évêque diocésain. Les auxiliaires aident les évêques diocésains de différentes manières. Ils sont généralement nommés comme vicaires généraux ou vicaires épiscopaux du diocèse qu'ils desservent.

Archevêque : ce titre est donné à un évêque responsable d'une province ecclésiastique. Cela signifie qu'il dirige un diocèse qui a reçu l'appellation particulière de siège métropolitain (soit parce qu'il est grand, soit parce qu'il est très peuplé, soit à cause de sa situation géographique, soit encore à cause de signification historique). À l'intérieur de la province ecclésiastique, l'archevêque a en outre quelques responsabilités limitées à l'égard des autres diocèses dits « diocèses suffragants ». L'une de ces responsabilités est de nommer un administrateur diocésain si le Collège des Consulteurs n'en a pas élu dans le délai prescrit après la démission de l'évêque diocésain.

Coadjuteur : c'est le titre porté par un évêque qui a reçu un rôle spécifique en vue d'aider l'évêque diocésain dans ses obligations diocésaines. Normalement, un coadjuteur succède à l'évêque diocésain lorsque celui-ci part en retraite ou meurt.

8) Lorsqu'un prêtre porte le titre de « Monseigneur », est-il évêque ?

Non. Les titres honorifiques de Chambellan du Saint-Siège (C.S.S.) et Prêlat d'honneur (P.H.) se réfèrent historiquement aux chambellans de la cour pontificale et remontent au 14^{ème} siècle, lorsque la Cour résidait temporairement à Avignon, France. Le titre de « Monseigneur » vient de « mon Seigneur » – qui était le titre habituel des évêques à l'époque et continue à l'être aujourd'hui en français (le titre anglais étant « Monsignor »). C'est un titre honorifique octroyé à un prêtre diocésain en reconnaissance de la contribution qu'il a apportée à la vie de l'Église.

9) Les cardinaux se situent-ils un échelon au-dessus des évêques ?

Oui et non.

Du point de vue de l'autorité disciplinaire, morale ou administrative (et exception faite des

évêques auxiliaires ou coadjuteurs qui sont responsables devant l'évêque diocésain), le rôle des cardinaux et des évêques au service de leur Église particulière est le même : servir comme principal enseignant, guide et sanctificateur du diocèse.

Les cardinaux ont toutefois un rang plus élevé dans l'ordre de préséance liturgique et se voient attribuer des responsabilités supplémentaires au service de l'Église universelle. Ces responsabilités comprennent celle d'élire un nouveau pape (lorsque le pape meurt) et de conseiller le Saint-Père –individuellement ou collectivement– sur des questions d'importance majeure.

10) Le pape est-il toujours évêque ?

Le pape est curé de la basilique Saint-Jean-du-Latran, évêque de Rome et chef de l'Église universelle.

11) Où sont situés les évêques dans la hiérarchie de l'Église catholique ?

Le peuple de Dieu est réparti en diocèses ou « Églises particulières », chacun d'eux étant dirigé par un évêque, qui est lui-même assisté par des prêtres, des diacres et des agents de pastorale. Le pape, en tant que chef du Collège des évêques, est aussi le premier pasteur de l'Église universelle.

12) La Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a-t-elle autorité sur les évêques ?

La Conférence des évêques catholiques du Canada est l'assemblée nationale des évêques du Canada.

En tant que telle, elle n'a pas d'autorité sur les évêques personnellement, à moins que cela ne soit prescrit par le droit canonique, ou que cela soit demandé par les évêques qui sont membres de la Conférence, ou que la Conférence ait reçu un mandat du Saint-Siège. Toute action commune entreprise par la Conférence épiscopale doit faire preuve d'une délicatesse et d'un respect appropriés envers la responsabilité personnelle de chaque évêque à l'égard de sa relation avec l'Église universelle et l'Église particulière qui lui a été confiée. Normalement, la

CECC et son Président n'agissent pas au nom de tous les évêques du pays à moins que chacun d'entre eux n'y ait consenti.

Lien utile:

["Gardiens du dynamisme de l'Église",](#) Vatican Information Service, le 13 septembre 2010